



## COMMUNE DE CHATEAUNEUF DU FAOU

### CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept, le cinq mai à vingt heures (**05 mai 2017** à 20 h), le Conseil municipal de la commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, dûment convoqué le 28 avril 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre ROLLAND, Maire.

La convocation a été affichée en Mairie le 28 avril 2017.

Etaient présents : ROLLAND Jean Pierre, LE GAC Mikaël, KERVRAN Nicole, GUILLOU Christine, MALTRET Jean Claude, IRVOAS Hervé, CROIZER Elise, COADOUR Françoise, LE BOULCH Patricia, LASTENNET Hubert, LE BLOAS Philippe, POHER Nathalie, GOAEC Florent, LE ROUX Nelly, HAGGERTY John Charles, GAUTHERON Jean-Louis, LOLLIER Hélène, ABGRAL Solange, CARRE Caroline, LOUEDEC Patricia.

Etaient absents excusés : NICOLAS Christian, QUERE Jean-Paul.

Etaient absents : ANDRE Guy, BAYLE-FERRIER Sandra, ROCUET Mikaël, EVRARD Marie, NARME Alain.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Procurations : NICOLAS Christian à IRVOAS Hervé,  
QUERE Jean-Paul à ROLLAND Jean Pierre.

Secrétaire de séance : GUILLOU Christine.

Etait également présente : BROUSTAL Isabelle (Directrice Générale des Services).

**N° 2017-05-034 :**

**Numérotation des lieux-dits**

Rapporteur : Jean-Claude MALTRET

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

**Il convient**, pour faciliter le repérage des lieux-dits en campagne, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La Commission de Travaux a travaillé sur le projet de dénomination et de numérotation des lieux-dits. Il est présenté au Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant** l'intérêt communal que représente la dénomination des lieux-dits,

**A l'unanimité des membres présents,**

**Valide** le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune,

**Valide** le projet de numérotation présenté,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**N° 2017-05-035 :**

**Subvention du Conseil départemental au titre des amendes de police**

Rapporteur : Mikaël LE GAC

Le Département est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la sécurité routière au titre de l'exercice 2016 au profit des communes de moins de 10 000 habitants.

**Il est proposé** de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération de sécurité suivante : Aménagement de la route de Lennon et sécurisation des piétons.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 27 100 € HT et a été inscrit au budget.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Valide** le projet de sécurisation annoncé et **autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police 2016.

---

**N° 2017-05-036 :**

**Plateau multisports : subvention CNDS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le CNDS – Centre National pour le Développement du Sport – a voté une enveloppe financière pour 2017, le plan Héritage 2024, afin d'encourager le développement d'équipements de proximité au service du sport pour tous, et notamment pour accompagner la réalisation d'équipements sportifs légers tels que les plateaux sportifs multisports.



**N° 2017-05-039 :**

**Modification de budget**

Rapporteur : Mikaël LE GAC

Dans le cadre de l'acceptation de la succession YVINEC, afin de pouvoir enregistrer comptablement la donation, il est proposé de modifier la section investissement du budget principal comme suit :

|          |                                      |           |
|----------|--------------------------------------|-----------|
| Recettes | : 10251 – don et legs .....          | 513 400 € |
| Dépenses | : 2161 – œuvres et objets d'art..... | 98 000 €  |
|          | 2313 – construction musée.....       | 50 000 €. |

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Approuve, à l'unanimité, la modification de budget proposé.**